

# Formation Intervention pour les étudiants en licence professionnelle en gestion des réseaux HTA/BT et éclairage public

## La détection à Hanzelet



■ 25 % des cours en licence professionnelle sont dispensés par des industriels.

CÂBLES ÉLECTRIQUES tronçonnés, conduites d'eau ou de gaz arrachées malencontreusement par un coup de pelles... Ces incidents de réseaux existants en sous-sol ne devraient, dans l'avenir, plus se produire. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, une nouvelle réglementation DT-DICT (déclarations de chantiers ou d'intention de commencement de travaux sur le domaine public) vise à repérer et répertorier tous les câbles enfouis (électricité, gaz, chimie, pétrole, éclairage public et chauffage urbain).

Démonstration de Valere Bazin, directeur technique de l'entreprise Nord-Est Détection (NDE), spécialisée

en détection de réseaux, lundi auprès des étudiants en licence professionnelle en gestion des réseaux HTA/BT et éclairage public au lycée Hanzelet, dans le cadre de leur module portant sur le géo-référencement et la détection ainsi que la réglementation.

### A la recherche des réseaux enfouis

Équipé d'un détecteur électromagnétique et d'un radar de sol, le technicien spécialisé a emmené les futurs gestionnaires de réseaux ou futurs chargés de chantier, à travers l'établissement, à la recherche des réseaux enfouis... Dans la réalité, une fois les différen-

tes canalisations détectées et géolocalisées, leurs coordonnées sont reportées afin de fournir une cartographie précise de tous les réseaux déjà présents dans le sous-sol. C'est le rôle de Sébastien Widloecher, gestionnaire de base de données au service cartographie d'ERDE, également présent lors de cette sensibilisation à ces nouvelles techniques.

À l'avenir, tous les réseaux devraient être répertoriés, d'ici 2019, pour les communes de plus de 2.000 habitants et 2026 pour les plus petites. Si cette réforme représente un coût au démarrage, elle apporte une plus-value « non négligeable » à plusieurs niveaux.

V.S.